



**PORTE A CONNAISSANCE LIE A LA MODIFICATION D'UN
SITE SOUMIS A AUTORISATION D'EXPLOITER AU TITRE
DES ICPE**

SITE D'ANGEAC-CHAMPAGNE (16)

DOMAINE BOINAUD

140 rue de la Bonne Chauffe
16 130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Contact : Madame RAYNAUD Corinne
Tel : 05 45 83 72 72
Email : corinne.raynaud@bolnaud.com

SOCOTEC ENVIRONNEMENT

Emeline SEITE
6 Impasse Henry Le Châtelier – CS 40044
33692 MERIGNAC Cedex
Tel : 06 25 72 48 23
Email : emeline.seite@socotec.com

Version du 30/07/2019

N° D'AFFAIRE : E61B2000001

N° RAPPORT : E61B2_19_617

SOMMAIRE

1	EXPLOITANT	4
1.1	Raison sociale	4
1.2	Forme juridique	4
1.3	Numéro d'inscription	4
1.4	Adresse du site	4
1.5	Signataire du dossier	4
1.6	Personnes ayant participé à l'élaboration du dossier	4
2	CONTEXTE ET OBJET DU DOSSIER	5
3	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	6
3.1	Localisation du site	6
3.2	Description générale de l'activité	9
4	DESCRIPTION DU PROJET	10
4.1	Présentation du projet	10
4.2	Description du nouveau chai	10
4.2.1	Implantation	10
4.2.2	Dispositions constructives du nouveau chai	12
4.2.3	Capacité de stockage	14
4.2.4	Aires de chargement / déchargement	16
5	MISE A JOUR DU TABLEAU ICPE	16
6	INCIDENCE DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	21
6.1	Eau	21
6.1.1	Consommation d'eau	21
6.1.2	Rejet des eaux usées	21
6.1.3	Rejet des eaux vannes	21
6.1.4	Rejet des eaux pluviales	21
6.2	Sol et sous-sol	22
6.3	Air	22
6.4	Déchets	22
6.5	Bruit	22
6.6	Odeur	22
6.7	Émissions lumineuses	22
6.8	Paysage	23
6.9	Evaluation des incidences NATURA 2000	23

7	INCIDENCE DU PROJET SUR LES RISQUES	24
7.1	Caractérisation et localisation des agresseurs d'origines externes	24
7.2	Identification et caractérisation des potentiels de dangers	24
7.3	Dangers liés aux installations	24
7.3.1	Risques liés aux incendies	24
7.3.2	Risques d'explosion	25
7.3.3	Risques liés aux structures	25
7.3.4	Risques liés à perte d'utilité	25
7.3.5	Effets dominos	26
7.4	Mesures de maîtrise des risques – Description des moyens techniques	26
7.4.1	Dispositions constructives du nouveau chai	26
7.4.2	Détection incendie	26
7.4.3	Accessibilité du site aux secours externes	26
7.4.4	Description des moyens d'intervention	26
7.5	Mesures de maîtrise des risques – Description des moyens organisationnels	27
7.6	Identification des événements indésirables sur le nouveau chai	28
7.6.1	Evènements redoutés identifiés	28
7.6.2	Scénario retenu et évaluation de la probabilité et de la cinétique	28
7.7	Evaluation des conséquences des flux thermiques émis lors d'un incendie	29
7.8	Eclatement et Explosion : description du phénomène dangereux et modélisation des effets	29
7.9	Cotation de la gravité	29
8	INCIDENCES SUR L'HYGIENE ET LA SECURITE DU PERSONNEL	30
9	CONCLUSION	30
10	ANNEXES	30

1 EXPLOITANT

1.1 Raison sociale

DISTILLERIE MICHEL BOINAUD

1.2 Forme juridique

Société Anonyme Simplifiée

1.3 Numéro d'inscription

Numéro SIRET : 907 120 216 00011

1.4 Adresse du site

140 rue de la Bonne Chauffe
16 130 ANGEAC-CHAMPAGNE

1.5 Signataire du dossier

Identité : Monsieur Charles BOINAUD
Fonction : Président

1.6 Personnes ayant participé à l'élaboration du dossier

Corinne RAYNAUD
Fonction : Responsable QSE DISTILLERIE BOINAUD
Téléphone : 05 45 83 72 72
Email : corinne.raynaud@boinaud.com

Emeline SEITE
Fonction : Chargée d'affaires Environnement et Risques SOCOTEC ENVIRONNEMENT
Téléphone : 05 57 53 50 00
Email : emeline.seite@socotec.com

2 CONTEXTE ET OBJET DU DOSSIER

La DISTILLERIE Michel BOINAUD implantée à Angeac-Champagne, dans le département de la Charente est utilisée, depuis 1971, pour la fabrication, le stockage et la mise en bouteilles de spiritueux.

Le site est soumis à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de la **rubrique 4755.1** – Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. **La capacité maximale de stockage est de 11612 m3, soit 10 567 tonnes.**

L'arrêté préfectoral en vigueur sur le site est l'arrêté du 6 juin 2007, modifié par l'arrêté du 15 octobre 2015.

Le tableau d'inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a été mis à jour afin de tenir compte des évolutions de la nomenclature des ICPE. Il est présenté dans le chapitre 6.

Le projet du DOMAINE BOINAUD consiste à créer un nouveau chai de vieillissement de spiritueux d'une superficie de 2999,7 m² et d'une capacité de stockage de 36 000 hl. A noter également que les chais 3 et 4 sont en cours de transformation en bureau.

La capacité maximale de stockage passerait ainsi de 11612 m3 à 14977 m3.

Ce nouveau chai, référencé chai n°23, sera implanté sur une zone actuellement non imperméabilisée, à l'est du site.

Ce projet s'accompagne des aménagements suivants :

- **Création d'une réserve incendie supplémentaire de 1000 m3. Le volume total sera de 4000 m3.**
- **Création d'une réserve sprinkler,**
- **Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de 4000 m3.**

Le présent dossier porté à la connaissance du préfet les éléments suivants, conformément à l'article R512-33 du Code de l'environnement Livre V :

- La mise à jour du tableau d'inventaire des rubriques ICPE,
- La présentation du projet,
- Les incidences du projet sur l'environnement.

3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

3.1 Localisation du site

Le site est implanté au lieu-dit Le Bois à Angeac-Champagne, en Charente. La distillerie est implantée au droit de terrains dont la famille BOINAUD est propriétaire.

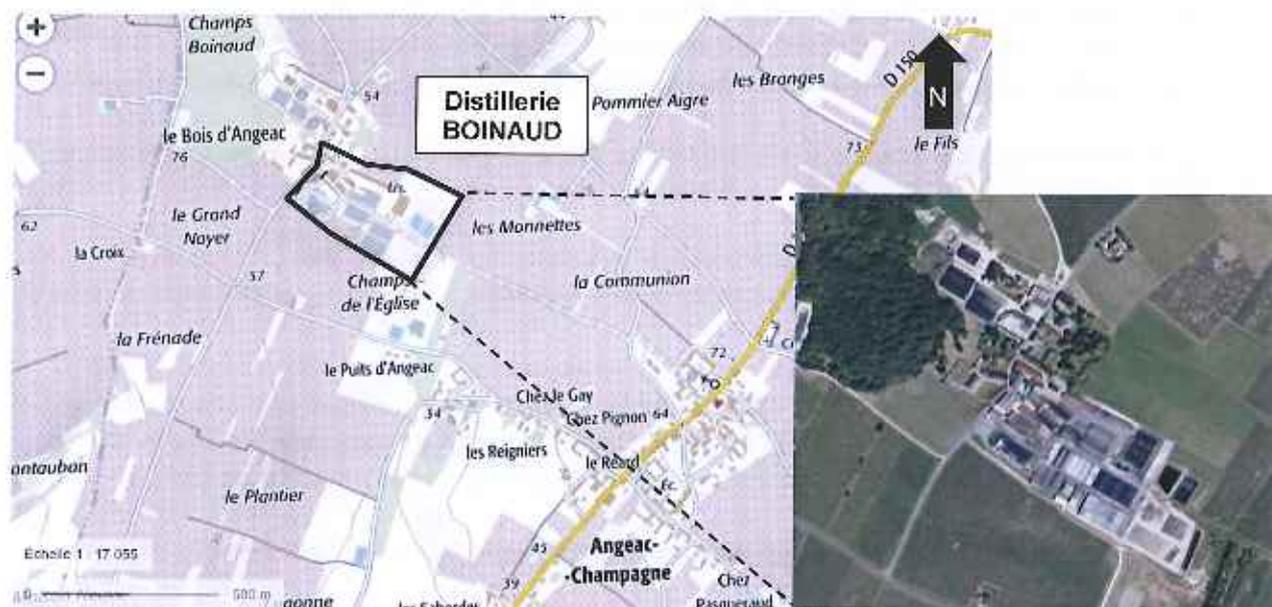


Figure 1 : Localisation de la distillerie BOINAUD (source : Géoportail)



Figure 2 : Vue aérienne du site (source : Géoportail)

Le plan ci-dessous présente l'extrait cadastral du périmètre étudié.



Figure 3 : Délimitation cadastrale

3.2 Description générale de l'activité

La DISTILLERIE Michel BOINAUD est une entreprise familiale qui existe depuis 23 générations. Le site est depuis 1971, date de création de la distillerie BOINAUD, utilisé pour la fabrication, le stockage et la mise en bouteilles des spiritueux.

La DISTILLERIE BOINAUD compte :

- L'activité **distillation** comportant :
 - La distillerie comptant 41 alambics de 14 et 25 hl de charge dans le bâtiment nommé «distillerie »,
 - L'atelier pour les pressoirs à raisins,
 - L'atelier pour le conditionnement des vins avec une capacité de stockage de 78 400 hl,
- L'activité **stockage et vieillissement** comportant :
 - 10 chais de stockage de spiritueux d'une capacité totale de 116120 hl,
- L'activité de **mise en bouteille du Cognac** d'une capacité de 8 000 l/j,
- L'activité **Biossent** comprenant :
 - L'atelier de déminéralisation d'eau et d'élaboration de boisés,
 - La plateforme de stockage de bois de 19710 m3,
- L'activité **viticole** comprenant :
 - Le laboratoire Boinaud,
 - L'atelier Société Civile d'Exploitation Agricole Domaine Boinaud,

4 DESCRIPTION DU PROJET

4.1 Présentation du projet

Le projet consiste à créer un nouveau chai de stockage, chai n°23, d'une superficie de 2999,7 m², permettant de stocker 36000 hl supplémentaires. La capacité maximale de stockage passerait ainsi de 11612 m³ à 14977 m³, selon le détail suivant :

Chai	Surface m ²	Type de stockage	Capacité maximum en m ³
9	2614	Bois	2614
10	301	Inox	271
12	460	Bois	540
13	322	Bois et Inox	310
16	3175	Bois et Inox	3492
17	253	Inox	150
18	1700	Bois	1700
21	1978	Bois	1996
23	2999	Bois	3600
Extérieur	112	Inox	304
TOTAL			14977

Ce projet s'accompagne de la création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de 4000 m³.

4.2 Description du nouveau chai

4.2.1 Implantation

Le nouveau chai n°23 sera construit à l'est du site, au sud de la plateforme de stockage de bois.

Il respectera les prescriptions techniques applicables aux nouveaux chais d'alcool de bouche soumis à autorisation, émis par la préfecture de la Charente (version juin 2019), en particulier les distances d'éloignement :

- Il sera éloigné de plus de 15 m des autres chais existants,
- Il sera éloigné de plus de 25 mètres vis-à-vis des tiers.

A noter l'absence d'ERP dans l'environnement proche du site (hors ERP de 5e de catégorie sans hébergement).

L'implantation du projet est présentée sur le plan de masse ci-dessous :

4.2.2 Dispositions constructives du nouveau chai

Les dispositions constructives du nouveau chai respecteront les prescriptions techniques applicables aux chais d'alcool de bouche applicable en Charente, en particulier :

- Le sol sera incombustible en dallage béton.
- Les murs extérieurs seront coupe-feu 4 heures (REI 240).
- La charpente sera métallique, R30,
- La couverture sera en matériaux de classe A2s1d0 (M0), le plafond placo sera A2sd1d0,
- Les portes extérieures seront E30 (pare-flammes degré une demi-heure),
- La surface de désenfumage sera au moins égale à 2% de la surface du chai au sol.

Le plan ci-dessous présente les dispositions constructives du nouveau chai.

4.2.3 Capacité de stockage

La capacité du chai sera de :

- 84 rimes x 5 hauteurs x 24 barriques x 3,5 hl = 35 280 hl,
- Et 4 tonneaux x 180 hl = 720 hl.

Solt une capacité totale de 36 000 hl.

L'allée centrale aura une largeur minimale de 3m.

Le chai sera équipé d'un système d'extinction automatique.

Le plan ci-dessous présente l'implantation du stockage.

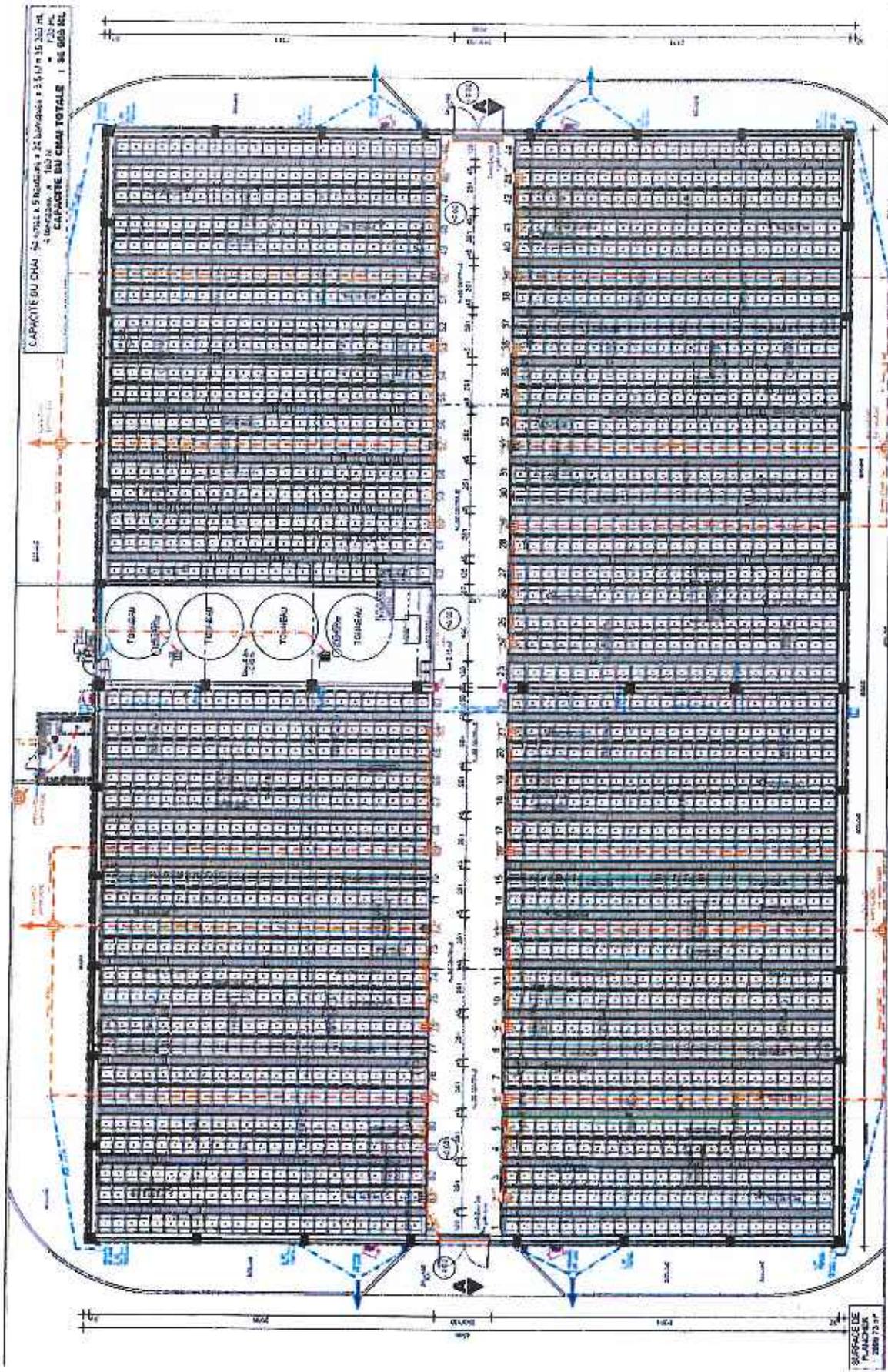


Figure 6 : Implantation du stockage

4.2.4 Aires de chargement / déchargement

Deux aires de chargement / déchargement seront situées de part et d'autre du nouveau chai. Les déversements accidentels sur les aires seront collectés et canalisés vers le système d'extinction des effluents du chai.

Chaque aire sera équipée d'une installation permettant une liaison équipotentielle entre le camion citerne, le tuyau de dépotage et les installations de stockage.

5 MISE A JOUR DU TABLEAU ICPE

Le tableau ci-dessous présente le classement ICPE du site selon la nomenclature v47 d'avril 2019.

Le projet du nouveau chai de stockage ne modifie pas le classement ICPE du site.

N° de rubrique et alinéa	Désignation de la rubrique	Nature et capacité des installations		Classement
		Arrêté préfectoral du 15/10/2015	Existant + Projet	
4755-1	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5 000 t	Capacité maximale de stockage de 11 612 m ³ , soit 10 567 tonnes (densité 0,91). Autorisation seuil bas	Capacité de stockage de 11612 m ³ - chai n°3 (50 m ³) – chai n°4 (185 m ³) + nouveau chai de stockage de 3600 hl. Capacité maximale de stockage de 14977 m ³ soit 13629,07 tonnes.	Autorisation Seuil bas
2250-2	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole. La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 1. Supérieure à 1300 hl/j 2. Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j 3. Supérieure à 0,5 hl/j et inférieure ou égale à 30 hl/j Nota. : Pour les installations de distillation discontinue, le seuil, prévu aux points 2 et 3 ci-dessus, de 30 hl/j de capacité de production d'alcool pur est remplacé par un seuil de 50 hl de capacité totale de charge des alambics.	Capacité maximale de production exprimée en équivalent alcool pur : 602 hl d'alcool pur/jour * (pour 2 alambics de 14 hl de charge et 39 alambics de 25 hl de charge) Enregistrement	Pas de modification dans le cadre du projet Capacité maximale de production exprimée en équivalent alcool pur : 602 hl d'alcool pur/jour	Enregistrement
2251-B-1	A. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3642. B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 000 hl/ an 2. Supérieure à 500 hl/ an, mais inférieure ou égale à 20 000 hl/ an	Capacité maximale de stockage de 78 400 hl Enregistrement	Pas de modification dans le cadre du projet Capacité maximale de stockage de 78 400 hl	Enregistrement

N° de rubrique et alinéa	Désignation de la rubrique	Nature et capacité des installations		Classement
		Arrêté préfectoral du 15/10/2015	Existant + Projet	
4734-2c	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; foin lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>2. Pour les autres stockages :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 1 000 t</p> <p>b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total</p> <p>c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total</p>	<p>3 cuves de FOD = 41 m³ et 2 cuves de GO = 27 m³ soit 54 tonnes</p> <p>Déclaration avec contrôle périodique</p>	<p>Pas de modification dans le cadre du projet</p> <p>3 cuves de FOD = 41 m³ et 2 cuves de GO = 27 m³ soit 54 tonnes</p>	<p>Déclaration avec contrôle périodique</p>
1532-3	<p>Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public.</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Supérieur à 50 000 m³ 2. Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ 3. Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³. 	<p>Volume de bois sec stocké en extérieur sur plate-forme (2 îlots) : Capacité maximale 19 710 m³.</p> <p>Déclaration</p>	<p>Pas de modification dans le cadre du projet</p> <p>Capacité maximale 19 710 m³.</p>	<p>Déclaration</p>

N° de rubrique et alinéa	Désignation de la rubrique	Nature et capacité des installations		Classement
		Arrêté préfectoral du 15/10/2015	Existant + Projet	
2910-A2	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes. A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fouds lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est :	Boisés : 9 chaudières de 140 kW soit 1 260 kW ; Chaudières chauffage : 1 pour la serre de 930 kW et une pour l'atelier peinture de 130 kW soit 1 060 kW ; 2 groupes électrogènes : 650 et 385 kW soit 1 035 kW ; Nouveau bâtiment « boisés » : 2 chaudières soit 524 kW Total = 3 879 kW	Pas de modification dans le cadre du projet Rubrique modifiée par le Décret n°2018-704 du 3 août 2018 Total = 3 879 kW	Déclaration avec contrôle périodique
2253	1. Supérieure ou égale à 20 MW mais inférieure à 50 MW 2. Supérieure à 1 MW, mais inférieure à 20 MW Préparation et conditionnement des boissons.	Mise en bouteilles d'alcool de bouche d'une capacité maximale de 8000 l/jour (chais 11 et 15) Déclaration	Rubrique supprimée à partir du 25 octobre 2018	Sans objet

Compte tenu des évolutions de la nomenclature des ICPE et du projet d'implantation d'un nouveau chai, la distillerie BOINAUD reste soumise à autorisation au titre des rubriques suivantes :

- 4755.1 – Alcool de bouche.

Le site est soumis à enregistrement au titre des rubriques suivantes :

- 2250-2 – Production par distillation des alcools,
- 2251-B-1 – Préparations de conditionnement de vins.

Le site est soumis à déclaration au titre des rubriques suivantes :

- 1532-3 – Dépôt de bois sec.

Le site est soumis à déclaration avec contrôle périodique au titre des rubriques suivantes :

- 2910-A2 – Installation de combustion,
- 4734-2c – Produits pétroliers spécifiques.

6 INCIDENCE DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

6.1 Eau

6.1.1 Consommation d'eau

Les prélèvements et consommation d'eau respectent les dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 juin 2007.

Au niveau du nouveau chai (chai n°23), de l'eau de forage sera utilisé en faible quantité pour le lavage des sols. La consommation d'eau annuelle restera équivalente à la consommation actuelle.

6.1.2 Rejet des eaux usées

Au niveau du nouveau chai, les rejets des eaux de lavage des sols seront limités.

6.1.3 Rejet des eaux vannes

Le projet n'entraînera pas d'augmentation de l'effectif du site. Les rejets des eaux vannes resteront constants.

6.1.4 Rejet des eaux pluviales

Le projet entraîne l'imperméabilisation d'une partie du site.

La notice hydraulique, jointe en annexe, présente le calcul du volume du bassin d'infiltration des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement à long terme du site.

Ainsi, un bassin d'infiltration de 4000 m³ sera créé, à l'est du site pour collecter l'ensemble des eaux de ruissellement et des eaux pluviales de toiture.

Les eaux pluviales de ruissellement seront pré-traitées par un séparateur d'hydrocarbures, avant rejet.

L'ouvrage bénéficiera d'un entretien préventif régulier pour garantir les capacités de rétention/décantation/infiltration.

6.2 Sol et sous-sol

Le nouveau chai sera implanté sur une surface actuellement non imperméabilisée.

Il sera équipé d'avaloirs permettant de récupérer les éventuels déversements accidentels et les eaux d'extinction en cas d'un incendie. Les effluents seront alors dirigés vers une nouvelle fosse d'extinction de 120 m³ et le bassin de rétention existant de 1800 m³.

Le projet n'entraînera pas de modifications physico-chimiques des sols superficiels et du sous-sol du site et aucun épandage d'effluents ni de déchets ne sera réalisé.

6.3 Air

L'activité de stockage dans le nouveau chai n'aura pas d'impact sur les rejets atmosphériques du site.

6.4 Déchets

L'activité de stockage dans le nouveau chai ne générera pas de déchet.

6.5 Bruit

L'activité de stockage n'entraîne pas de nuisance sonore particulière.

Le nouveau chai n'entraînera pas d'augmentation du trafic routier sur le site.

6.6 Odeur

Le nouveau chai ne générera pas d'odeur au-delà des murs.

6.7 Émissions lumineuses

La principale source d'émission lumineuse provient des éclairages extérieurs. Ils fonctionnent dès la tombée du jour, uniquement pendant l'activité du site.

Le nouveau chai et les voies de circulation périphériques seront éclairés.

6.8 Paysage

Le nouveau chai de stockage sera intégré dans son environnement.
La hauteur au faitage du bâtiment sera de 11,99 m.

6.9 Evaluation des incidences NATURA 2000

NATURA 2000 est un réseau européen de sites naturels remarquables. Il participe à maintenir ou restaurer la biodiversité en Europe. Il est composé de sites spécialement désignés par chacun des Etats membres en application des directives européennes «Oiseaux» de 1979 et «Habitats» de 1992 : respectivement les zones de protection spéciales (ZPS) et les zones spéciales de conservation (ZSC).

Aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ni de Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) n'est répertorié sur la commune de Angeac-Champagne.

7 INCIDENCE DU PROJET SUR LES RISQUES

7.1 Caractérisation et localisation des agresseurs d'origines externes

Les potentiels de dangers liés à l'environnement naturel du site ont été présentés dans le cadre de l'étude de dangers réalisé en 2012.

Le nouveau chai respectera les dispositions de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

7.2 Identification et caractérisation des potentiels de dangers

Le projet consiste en la création d'un nouveau chai de stockage de spiritueux.
Les spiritueux sont composés pour une part d'éthanol (ou alcool éthylique) et d'eau.

Les potentiels de danger associés sont les suivants :

- Incendie,
- Explosion,
- Déversement accidentel.

7.3 Dangers liés aux installations

7.3.1 Risques liés aux incendies

Les principales causes envisageables sont :

- L'acte de malveillance,
- Les travaux sur site (maintenance...),
- L'imprudence des fumeurs,
- Les installations électriques.

Les installations électriques peuvent être la cause d'un incendie par les sources d'inflammation susceptibles d'être générées en cas de dysfonctionnement :

- les étincelles : connexions, isolement défectueux, ...
- l'électricité par mauvais fonctionnement des appareils : surcharge, court-circuit, ...
- l'échauffement (élévation de température) : résistance de contacts électriques mal établis, conducteurs mal dimensionnés, ...

L'incendie sera déclenché si ces sources apportent l'énergie suffisante à l'ignition des matières inflammables. Dans le cas des alcools, il faudra un contact direct car la température d'auto-inflammation de l'éthanol reste élevée, de l'ordre de 425°C.

Les installations électriques, en cas de dysfonctionnements ou de non-conformité (défaut d'isolement par exemple) peuvent également être à l'origine de blessures graves voire du décès d'une personne par électrisation.

7.3.2 Risques d'explosion

Le risque d'explosion est présent au niveau des cuves de stockage des alcools. Une étincelle d'origine électrostatique ou une source d'ignition apportée dans la cuve peut entraîner l'explosion des vapeurs inflammables avec éclatement de la cuve avec effets de surpression et éjection du toit. Un risque identique est présent au niveau des citernes routières lors des opérations de chargement / déchargement.

Aucune cuve inox ne sera présente dans le nouveau chai.

Les distances d'effet liées à l'explosion d'une cuve inox non dégazée (cuve de camion citerne) ont été calculées dans le cadre de l'étude de dangers réalisée en juin 2012.

Les résultats seront reportés au niveau des aires de chargement / déchargement du nouveau chai.

7.3.3 Risques liés aux structures

Les bâtiments peuvent être la cible d'éléments extérieurs : foudre, incendies, explosions, agressions mécaniques... et ainsi présenter à leur tour des risques pour les personnes ou les installations qu'ils contiennent. Ces risques peuvent être également directement liés à des défauts de conception. Ainsi, les risques sont potentiellement les suivants : chute de matériaux, choc, obstacles à une évacuation, incendie ...

Les dispositions constructives appliquées au nouveau chai permettront une protection au feu maximum des éléments sensibles. L'analyse du risque foudre sera mise à jour afin d'intégrer le nouveau chai.

7.3.4 Risques liés à perte d'utilité

Installations électriques : En l'absence d'installations électriques en fonctionnement, aucun risque majeur n'est observé. En cas de défaut, les installations peuvent fonctionner. Les systèmes de sécurité sont autonomes et secourus.

Eau : En l'absence d'eau du réseau AEP ou du forage, l'utilisation du nouveau chai n'est pas impactée.

7.3.5 Effets dominos

L'étude de dangers de 2012 et le porté à connaissance de 2014 n'ont pas mis en évidence d'effets dominos sur la zone du projet.

7.4 Mesures de maîtrise des risques – Description des moyens techniques

7.4.1 Dispositions constructives du nouveau chai

Le nouveau chai respectera les prescriptions applicables prescriptions techniques applicables aux chais d'alcool de bouche applicable en Charente. Les murs posséderont un degré de résistance au feu de 4 heures, les portes de 1/2 heure.

Le désenfumage sera à hauteur de 2% à minima de la surface du chai dont au moins 1% de surface utile d'ouverture d'exutoire.

Le réseau de récupération des effluents sera muni de regards siphoniques et relié à une rétention équivalente à 50 % du plus grand chai, soit 1 800 m³.

7.4.2 Détection incendie

Une détection incendie sera présente dans le nouveau chai avec report d'alarme au niveau de la direction du site.

7.4.3 Accessibilité du site aux secours externes

La caserne la plus proche est celle de Cognac, et les secours pourront être sur place en moins de 10 minutes. Le chai disposera d'une voie engin sur toute sa périphérie.

7.4.4 Description des moyens intervention

Des extincteurs de différents types de nature adaptée aux risques seront répartis judicieusement dans le nouveau chai. Ce parc d'extincteur mobiles est conforme à la règle R4 de l'APSAD. Les extincteurs du site sont régulièrement contrôlés par une société agréée et remplacés si nécessaire. Les nouveaux extincteurs feront l'objet de la même campagne de contrôle. Des consignes sur la conduite à tenir en cas d'incendie sont affichées en plusieurs points du bâtiment.

Le site dispose de **Robinets d'Incendie Armé (RIA)** dopés mousse répartis sur l'ensemble du site. Le nouveau chai sera équipé en RIA. L'installation de RIA se compose de dévidoirs à alimentation axiale avec son tuyau semi-rigide de 20 ou 30 mètres et lance de diffusion. Il dispose en amont d'un robinet d'arrêt d'alimentation. La répartition des RIA est réalisée de telle sorte qu'un foyer d'incendie puisse être attaqué simultanément par deux lances en direction opposée en accord avec les règles CNPP APSAD R5.

Le nouveau chai sera équipé d'une installation de **sprinklage**.

Le nouveau chai est soumis aux préconisations du «Cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation » - version juin 2019 : le site doit être pourvu d'une réserve d'eau nécessaire à l'extinction du chai ayant la plus grande surface selon les dispositions suivantes :

Volume de la réserve d'eau d'incendie = Volume pour l'extinction du chai le plus grand + volume pour la protection.

Surface du chai	Aménagement du chai	Volume pour l'extinction du chai le plus grand	Volume pour la protection
< 1000 m ²		0,9 x Surface du chai	70 m ³ /30 m de façade exposée
<1500 m ²	EA	0,9 x Surface du chai	70 m ³ /30 m de façade exposée
	EAD	0,6 x Surface du chai	50 m ³ /30 m de façade exposée
< 2000 m ²	EA	1 x Surface du chai	80 m ³ /30 m de façade exposée
	EAD	0,7 x Surface du chai	60 m ³ /30 m de façade exposée
> 2000 m ²		1,2 x Surface du chai	100 m ³ /30 m de façade exposée

(EA) = Extinction automatique

(EAD) = Extinction automatique dopée à l'émulseur polyvalent

La surface du nouveau chai est de 2999,7 m² avec extinction automatique d'incendie dopé mousse.

Les façades exposées à prendre en compte sont celles situées à moins de 15 m des chais ou susceptibles d'être atteintes par un flux thermique supérieur à 8 kW/m².

Le volume de la réserve d'eau incendie est le suivant :

- Volume pour l'extinction du chai le plus grand : 1,2 x surface du chai, soit 3599,64 m³,
- Volume pour la protection : sans objet.

Les moyens en eau du site pour la lutte incendie sont assurés par :

- Une réserve existante de 3000 m³,
- Une nouvelle réserve incendie de 1000 m³.

Le nouveau chai sera équipé d'avaloirs permettant de récupérer les éventuels déversements accidentels et les eaux d'extinction en cas d'un incendie. **Les effluents seront alors dirigés vers une nouvelle fosse d'extinction de 120 m³ et le bassin de rétention existant de 1800 m³.**

7.5 Mesures de maîtrise des risques – Description des moyens organisationnels

Les mesures organisationnelles présentées dans l'étude de dangers de 2012 et le porté à connaissance de 2014 seront étendues au nouveau chai de stockage.

L'analyse de risque foudre, le zonage ATEX, le POI seront mis à jour afin d'intégrer le nouveau bâtiment.

7.6 Identification des événements indésirables sur le nouveau chai

7.6.1 Evénements redoutés identifiés

L'analyse des risques sur le projet du nouveau chai et déplacement et agrandissement du stockage de bois a permis d'identifier l'Événement Redouté Central (ERC) suivant :

- incendie du nouveau chai de stockage des spiritueux,
- incendie au niveau de l'aire de dépotage,
- explosion d'une cuve inox non dégazée (cuve de camion citerne), au niveau de l'aire de dépotage.

7.6.2 Scénario retenu et évaluation de la probabilité et de la cinétique

- **Scénario I1** : incendie du nouveau chai de stockage des spiritueux

L'incendie du nouveau chai ayant pour origine un acte de malveillance, un point chaud ou des effets dominos est lié à la présence de liquides inflammables. On considère un stock de la totalité des spiritueux conditionnés en barriques ou tonneaux. La surface considérée est l'ensemble du nouveau chai.

Les dispositifs de sécurité mis en place réduisent la probabilité d'occurrence. L'événement peut être considéré comme « **Improbable : C** ». L'incendie des spiritueux est qualifié de **rapide** dans une approche déterministe.

- **Scénario I2** : Incendie de l'aire de dépotage

Le risque est lié à la présence de liquides inflammables déversé au niveau de l'aire de dépotage. On considèrera pour la modélisation un volume de 25 m³ correspondant au volume d'une citerne.

Les dispositifs de sécurité et le respect de la réglementation du transport des marchandises dangereuses mis en place réduisent la probabilité d'occurrence. L'événement peut être considéré comme « **Improbable : C** ». L'incendie des spiritueux est qualifié de **rapide** dans une approche déterministe.

- **Scénario E1** : Explosion d'une cuve inox non dégazée (cuve de camion citerne), au niveau de l'aire de dépotage

Le risque est lié à la présence de vapeur dans la cuve inox combinée à une source d'ignition (travaux par point chaud, électricité statique, etc...)

Les dispositifs de sécurité mis en place réduisent la probabilité d'occurrence. L'événement peut être considéré comme « **Improbable : C** ». L'explosion d'une cuve inox non dégazée est qualifiée de **rapide** dans une approche déterministe.

7.7 Evaluation des conséquences des flux thermiques émis lors d'un incendie

Les modélisations portant sur le nouveau chai et l'aire de chargement/déchargement ont été réalisées à l'aide de FLUMILOG.

Les éléments suivants ont été pris en compte dans le logiciel FLUMILOG :

- Dimensions du nouveau chai : hauteur, largeur, longueur
- Type de structure : structure béton armé
- Types de parois : parois béton CF 4h
- Désenfumage à 2%
- Type de stockage : Liquide inflammable / Ethanol

Pour le scénario d'incendie au niveau de l'aire de chargement / déchargement, les éléments suivants ont été pris en compte dans le logiciel FLUMILOG :

- Dimension de la nappe : 4 m x 21 m,
- Positionnement à l'air libre,
- Type de stockage : Liquide inflammable / Ethanol

Les rapports de modélisation et les cartographies sont présentés en annexe.

Les conclusions sont les suivantes :

- Les effets thermiques de 3, 5 et 8 kW/m² ne sortent pas des limites de propriété,
- Les effets thermiques de 8 kW/m² ne touchent pas les îlots de stockage de bois ni d'autres chais ou ateliers.

7.8 Eclatement et Explosion : description du phénomène dangereux et modélisation des effets

Le scénario est repris de l'étude de dangers de 2012. Les résultats sont les suivants :

Valeurs de référence relatives aux seuils d'effets de surpression	Distances des effets de surpression suivant la méthode multi-énergie indice 10
300 mbar	4,0 m
200 mbar	4,6 m
140 mbar	7,2 m
50 mbar	15,8 m

La cartographie est présentée en annexe.

7.9 Cotation de la gravité

Suite à l'évaluation de l'intensité des phénomènes dangereux retenus, aucun scénario ne présente des effets à l'extérieur des limites de propriétés.

8 INCIDENCES SUR L'HYGIENE ET LA SECURITE DU PERSONNEL

La construction du nouveau chai respectera les normes de sécurité et les conditions d'hygiène, travail et de sécurité du personnel seront respectées.

9 CONCLUSION

La construction du nouveau chai de stockage des spiritueux n'entraînera pas d'incidences significatives par rapport à l'existant.

10 ANNEXES

Annexe 1 : Plan cadastral à l'échelle 1/2500

Annexe 2 : Plan de masse à l'échelle 1/2000

Annexe 3 : Plan d'ensemble à l'échelle 1/2000

Annexe 4 : Plans en coupe du nouveau chai à l'échelle 1/100 – 1/200

Annexe 5 : Notice hydraulique

Annexe 6 : Rapports Flumilog et cartographies